



BULLETIN

POLICY

POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
75	1999	11	15
	Y-A	M	D-J

What is new/changed?

Technical Amendments have been made to Commissioner's Directive 544 - Mutual Legal Assistance in Criminal Matters.

Why was the policy changed?

The policy has been revised to update the terminology relating to organizational names, the list of countries with which Canada has agreements, and reference to the appropriate legislation.

Accountability?

No change in accountability.

Who will be affected by the policy?

Offenders, Sentence Managers and International Transfer Unit staff.

Expected cost?

No anticipated costs.

Other impacts?

None

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Des modifications techniques ont été apportées à la Directive du commissaire n° 544, « Entraide juridique en matière criminelle ».

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La politique a été modifiée afin d'effectuer une mise à jour des noms organisationnels, de la liste des pays avec lesquels le Canada a conclu des ententes de transfèrement, ainsi que des références aux lois.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Il n'y aura aucun compte à rendre.

Qui sera touché par la politique?

La politique touchera les délinquants, les administrateurs des peines et le personnel de l'unité des Transfèrements internationaux.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

CONTACT: Serge Boudreau, Manager, International Transfers/Gestionnaire des Transfèrements internationaux	TEL./TÉL. :	(613) 996-4095
--	-------------	-----------------------